

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Société Immobilière Clair Matinen liquidation, Genève**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 08.10.2004
4.

Echéance de préavis des créances: **29.11.2004**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Société Immobilière Clair Matin B en liquidation, c/o Régie du Centre SA, rue de la Madeleine 8, 1204 Genève
6.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7.

Remarques: l'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée, selon l'art. 745 al. 3 CO.
- Etude de Mes Bernasconi & Terrier, notaires

1205 Genève

(02515518)